

*L'ajournement*

vigueur, lesquels, suivant les inspecteurs de navires, n'ont rien de commun avec la sécurité et ne sont pas ce que veulent les pêcheurs ou les constructeurs, font que les navires de 15 tonnes coûtent aujourd'hui 15 p. 100 de plus qu'auparavant. D'un seul coup, on va chercher une somme additionnelle de \$1,500 dans les goussets de pêcheurs qui ne gagnent que \$5,000 par année environ.

J'exhorte le comité à examiner sérieusement les effets des nombreuses réglementations du gouvernement sur la hausse constante des denrées alimentaires et le coût des affaires au Canada.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion principale dans sa version modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Sur division.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La motion principale est adoptée sur division.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Dans sa version modifiée.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La motion principale, dans sa version modifiée, est adoptée sur division.

(La motion de M. Gray est adoptée.)

**MOTION D'AJOURNEMENT**

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 40 du Règlement.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LA  
DISPARITION DE CERTAINS EMPLOIS—DEMANDE  
D'EXPLICATIONS

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, en réponse à ma récente question sur l'apparente disparition de quelque 3,800 emplois que le gouvernement prétendait avoir créés par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, le ministre avait répondu qu'il se devait d'expliquer au public ce qui s'était produit en pareils cas. Conformément aux intentions manifestées par le ministre à ce sujet, j'aurais des suggestions à faire quant aux moyens d'obtenir plus de renseignements de son ministère.

Je propose de modifier l'article 16 de la loi sur les subventions au développement régional, afin que des rapports puissent paraître tous les mois, que le Parlement siège ou non. Si le ministère de l'Expansion économique régionale publie des communiqués sur les prétendus nouveaux emplois, on devrait également nous dire si les compagnies ont refusé les premières offres des subventions approuvées ou si ces subventions ont été abolies plus tard par le ministère. Les rapports mensuels devraient contenir un tableau indiquant, par province, les projets nets acceptés, les immobilisations admissibles prévues, le nombre prévu de nouveaux emplois directement créés et les stimulants prévus. Le ministre devrait également

[M. Haliburton.]

suivre le conseil donné à son prédécesseur et dresser un tableau indiquant les taux régionaux de chômage par rapport au total des subventions accordées dans chaque région du pays. Les niveaux de chômage ne doivent pas être les seuls critères, mais ce sont des facteurs pertinents.

• (2200)

Les rapports faits en vertu de l'article 16 devraient paraître chaque mois, tout comme les statistiques de l'emploi et l'indice des prix à la consommation, pour former un tableau économique global et coordonné. Il faudrait essayer d'établir si Statistique Canada pourrait évaluer les chiffres du ministère de l'Expansion économique régionale. Je présume que le ministre en serait heureux car cela améliorerait la crédibilité de son ministère, ce dont ont gravement besoin le gouvernement et le ministère en question. Il est quelque peu incongru que ce soit le ministère qui analyse lui-même les résultats de son travail.

En parlant de résultats, monsieur l'Orateur, et en guise d'explication pour le public, permettez-moi de dire au ministre, par votre entremise, que nous attendons qu'il nous explique exactement ce qu'il veut dire par «décentralisation». Le transfert de bureaucrates d'Ottawa au niveau local pourra être futile s'il n'est pas accompagné d'une restructuration des programmes actuels. Il existe sur place des personnes compétentes qui connaissent la conjoncture locale et savent ce qu'il faut faire. Il est inutile d'y expédier des employés du ministère et des experts-conseils grassement payés. Je crois qu'il faudrait inviter les organismes municipaux et régionaux de planification à soumettre au ministère des projets de développement local, ce qui faciliterait la réalisation des projets valables en traitant par l'entremise des provinces et qui accélérerait en même temps les programmes de développement.

Les accords portant sur les zones spéciales sont administrés par des comités mixtes de planification où sont représentés les gouvernements fédéral et provinciaux. Pour réaliser une décentralisation efficace, il serait bon d'accroître le degré de représentation des municipalités au sein de ces comités. Il serait prudent de la part du gouvernement fédéral de surveiller, par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale, l'utilisation des fonds affectés aux zones spéciales. Cependant, il devrait davantage jouer le rôle de conciliateur et faciliter les choses entre les provinces et les municipalités au lieu de jouer celui de dictateur économique. Il faut une coordination accrue entre le ministère de l'Expansion économique régionale et les autres agences et ministères fédéraux et provinciaux. Il faut tenir compte des problèmes de transport. Par exemple, il est impossible au ministère de l'Expansion économique régionale de donner de l'expansion à notre économie si d'autres ministères tâchent de la ralentir comme c'était le cas sous le précédent ministre.

Il sera peut-être nécessaire de créer une commission d'examen plus indépendante, similaire au conseil consultatif d'une banque ou d'une compagnie de fiducie, au lieu de l'actuelle commission quasi-judiciaire. Bien qu'il soit possible de limiter les pouvoirs réels d'un comité consultatif, son influence doit se faire sentir dans le processus de prise de décision d'un ministère sinon pourquoi le créer? Quoi qu'il en soit, cette méthode pourrait être améliorée.

En donnant un essor à la Banque d'expansion industrielle comme prévu dans le discours du trône, le ministre devrait envisager de la lier plus étroitement au ministère de l'Expansion économique régionale afin que ce dernier